

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DELV2026_S502
SEANCE DU 05 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en salle consulaire de la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Sandro PEPIN, Maire.

Etaient présents : M. G. RICHARD, Mme K. CARTIER, M. J. DUSSAIX, Mme S. BEGUIN, M. J.-M. DELISLE, Mme C. NIGEN, M. Q. MONNET, adjoints au Maire.

M. D. MACHEDA, M. P. JOLY, Mme C. GAL, Mme N. GROGNUX-GAUTHIER, M. C. FOTIA, M. J-Y PATUREL, Mme E. PINTO DOS SANTOS, Mme M. LE FEVRE, M. F. TANLI, Mme J. DAMM, Mme L. CARPANO CAUX, Mme C. ARNOLD, M.T. KHLYNOFF, Mme L. BELAOUAD, Mme S. ZGANI, M. J-F DEBIOL, conseillers municipaux.

Etaient absent excusé :

M. L. MALGRAND qui donne pouvoir à M. J. DUSSAIX

Etaient absents :

Mme J. DUMONT
M. M. KEKILLI
M. G. BOUVERAT
M. B. SANSON

Monsieur Gérald RICHARD est élu secrétaire de séance.

Nombre des membres en exercice : 29
Nombre de votants : 25

Nombre de présents : 24
Date de convocation : 29.05.2026

**OBJET : INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS – RECTIFICATION
MATERIELLE**

Par deux délibérations distinctes, il est rappelé au conseil municipal, que suite à l'élection du Maire et des Adjoints, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer le montant maximal des indemnités conformément aux articles L.2123-23 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales (CGCT) :

- Maire : 58.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Premier Adjoint : 23.32 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Deuxième Adjoint : 23.32 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- Troisième Adjoint : 23.32 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Quatrième Adjoint : 23.32 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Cinquième Adjoint : 23.32 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Sixième Adjoint : 23.32 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Septième Adjoint : 23.32 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseiller municipal délégué : 11.66 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseiller municipal délégué : 11.66 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

De plus, il est rappelé au conseil municipal que selon les dispositions conjointes des articles L.2123-22 et R.2123-23 du CGCT, l'assemblée délibérante peut majorer, dans la limite de 15 %, le montant de fonction pour les communes chefs-lieux de canton (avant le redécoupage cantonal de 2014).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ABROGE** les délibérations des 21 mars et 15 avril 2026 relatives aux indemnités des élus ;
- **CONFIRME** l'application de la majoration de 15 % sur l'ensemble des indemnités ;
- **CONFIRME** le montant des indemnités conformément au tableau annexé à la présente ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget ;
- **HABILITE** Monsieur le Maire à engager toute démarches nécessaires à l'application de la présente.

Le Secrétaire,

Gérald RICHARD

Le Maire,

Sandra PEPIN

Acte certifié exécutoire par télétransmission le :

09 JUIN 2026

Publié sur le site internet de la commune le :

09 JUIN 2026

ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS DE LA COMMUNE DE SCIONZIER

FONCTION	NOM	PRENOM	Indemnité en % de l'indice terminal de la fonction publique
Premier Adjoint	RICHARD	Gérald	23.32 % de l'indice 1027
Deuxième Adjoint	CARTIER	Karin	23.32 % de l'indice 1027
Troisième Adjoint	DUSSAIX	Julien	23.32 % de l'indice 1027
Quatrième Adjoint	BEGUIN	Séverine	23.32 % de l'indice 1027
Cinquième Adjoint	DELISLE	Jean-Marie	23.32 % de l'indice 1027
Sixième Adjoint	NIGEN	Caroline	23.32 % de l'indice 1027
Septième Adjoint	MONNET	Quentin	23.32 % de l'indice 1027
Conseillère déléguée	DUMONT	Josette	11.66 % de l'indice brut 1027
Conseillère déléguée	PINTO DOS SANTOS	Elisabete	11.66 % de l'indice brut 1027

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

09 JUN 2026



ID : 074-217402643-20260605-DELV2026_S502-DE

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le



ID : 074-217402643-20260605-DELV2026_S502-DE

